



Gouvernance de la *Revue française de gestion*

L'équipe de rédaction de la *Revue française de gestion* est composée au minimum d'un rédacteur en chef, et d'un secrétaire de rédaction. Le **rédacteur en chef** est élu par le conseil de rédaction, pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Son rôle est de diriger la revue, en s'appuyant sur le conseil de rédaction et l'équipe éditoriale.

Le **conseil de rédaction** accompagne l'équipe de rédaction dans les décisions éditoriales. Il donne son avis sur les propositions de numéros spéciaux faites à la rédaction en chef. Il s'assure de la qualité scientifique des processus éditoriaux. Il veille à ce que les décisions prises respectent l'éthique et l'intégrité scientifique. Il organise l'élection du rédacteur en chef de la revue et participe aux décisions d'évolution au sein de l'équipe éditoriale. Il se réunit au moins une fois tous les trimestres. Il comprend entre 10 et 16 membres.

Les **membres du conseil** ont un mandat de 3 ans, renouvelable deux fois. La moitié des membres est nommé par la FNEGE, l'autre par l'éditeur de la revue JLE, sur la base de propositions faites par le conseil de rédaction. Afin d'assurer la continuité éditoriale, le rédacteur en chef sortant de la revue peut intégrer le conseil pour une durée de trois ans (non renouvelable). Le conseil de rédaction est à l'image de la communauté académique francophone en sciences de gestion, et intègre toutes ses composantes dans leur diversité. Il comprend des membres de différentes institutions, de divers pays, de plusieurs disciplines, et respecte la mixité femmes/hommes.

L'acceptation de la qualité de membre du conseil de rédaction suppose un engagement personnel de participer régulièrement aux conseils de rédaction, de contribuer de façon soutenue aux processus de révision, de jouer le rôle d'ambassadeur de la revue auprès des communautés académique et professionnelle en sciences de gestion et de respecter les critères d'éthique et d'intégrité scientifique en usage au sein de la communauté académique.

Le conseil de rédaction s'appuie sur un conseil de membres invités, nommés par le conseil de rédaction. Ce conseil regroupe des parties prenantes concernées par la stratégie partenariale de la *Revue française de gestion*. Le délégué général de la FNEGE et l'éditeur de la revue sont membres permanents de ce conseil. Le conseil de membres invités se réunit une fois par an au minimum en vue d'échanger avec toutes les parties impliquées sur les grandes orientations stratégiques de la revue.